

Règlement ministériel du 1er juillet 2026 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR150 et le CR152 entre Remich et Burmerange à l'occasion d'une manifestation

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation « Velosummer 2026 », il y a lieu de réglementer la circulation sur le CR150 et le CR152 entre Remich et Burmerange ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant le déroulement de la manifestation, la vitesse maximale sur les voies publiques citées ci-dessous est limitée à 70 km/h :

- le CR150 entre Elvange et Burmerange (CR150 PR4,50+350 - CR150 PR5,00+241) ;
- le CR150 entre l'intersection avec le CR152 et Elvange (CR150 PR2,50+017 - CR150 PR2,50+130) ;
- le CR152 entre Bech-Kleinmacher et Remich (CR152 PR17,00+433 - CR152 PR17,50+248).

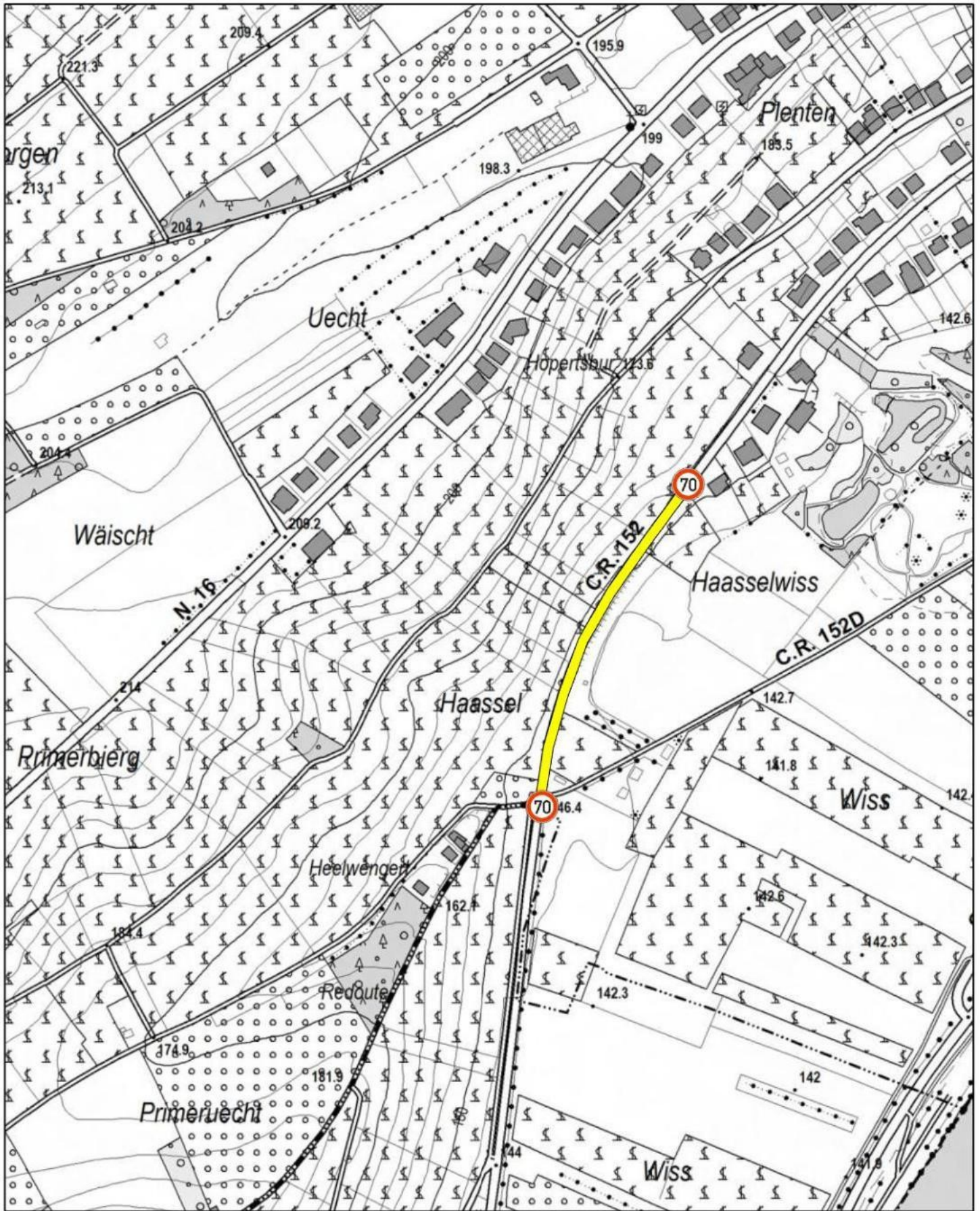
Cette disposition est indiquée par le signal C,14 portant l'inscription du chiffre « 70 ».

Art. 2. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 3. Le présent règlement prend effet le 18 juillet 2026 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la manifestation.

Luxembourg, le 1er juillet 2026
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes



26-33

Legende:

tronçon limitation
vitesse 70km/h:



Concerne:

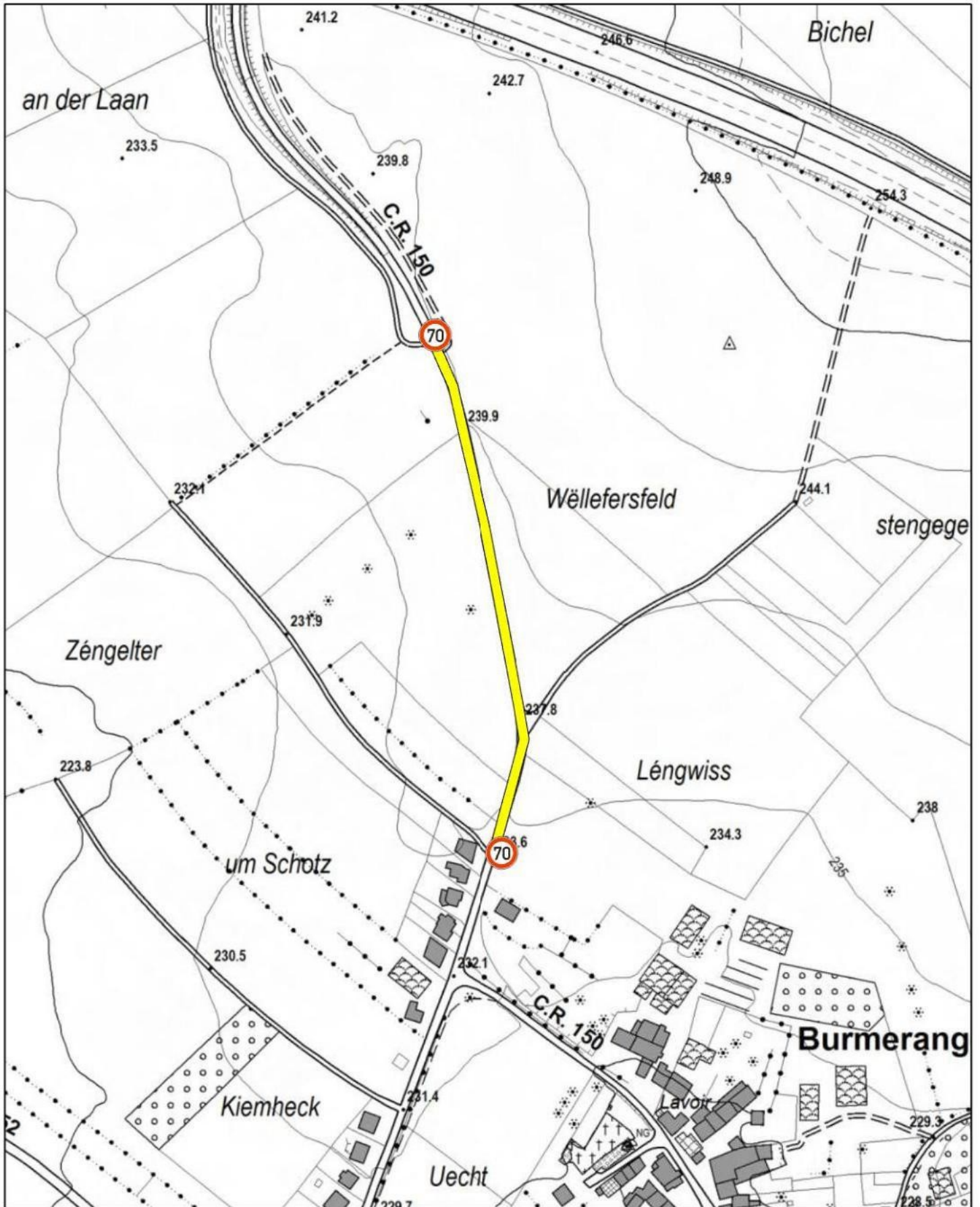
Velosummer 2026

CR152 entre Bech-Kleinmacher et Remich



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées



26-33

Legende:

tronçon limitation
vitesse 70km/h:



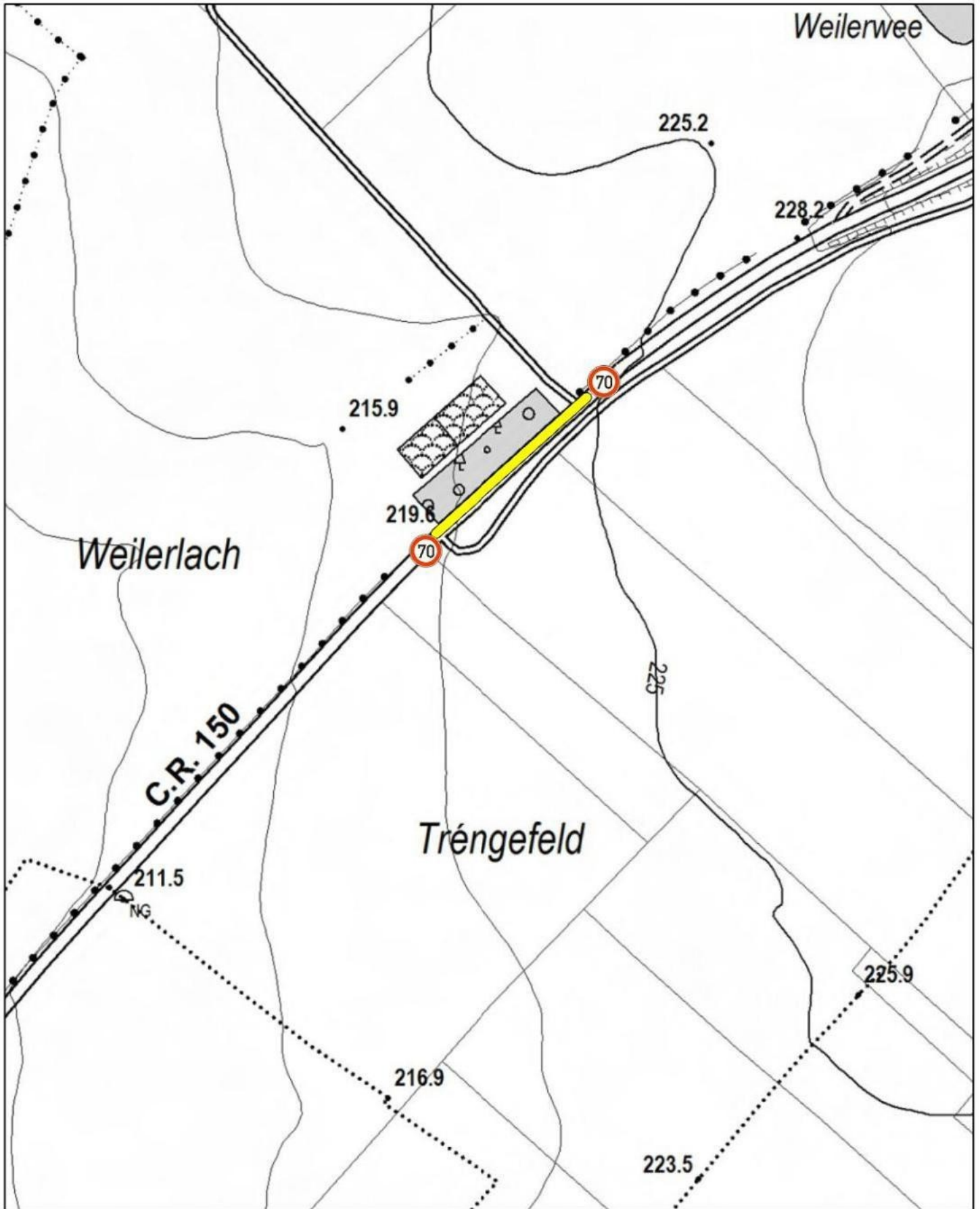
Concerne:

Velosummer 2026
CR150 entre Elvange et Burmerange



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées



26-33

Legende:

tronçon limitation
vitesse 70km/h:



Concerne:

Velosummer 2026
CR150 entre le CR152 et Elvange



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées